



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°24-06

L'an deux mille vingt quatre à 10h30  
Le 24 janvier, à Chalons en Champagne

Date de convocation	16 janvier 2024
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	30 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

#### Étaient présents :

M. Farid BESSADI  
M Bruno CUNY (représente M Ph CLAUDE)  
M. Michel DUPLOX (représente M JF GOSSET)  
Mme Inès DE MONTGON  
Mme Raymonde MAHUT (représente M HERBILLON)  
M. Bernard DEKENS  
Mme Dominique FLORES  
M. Sébastien PAULET  
M Pascal MAUROY  
M Emmanuel BAUDART  
M. Michel LALLEMAND  
M. Yvon HUMBLOT  
M. Jean SIMONIN  
M. J Pierre CORVISIER  
M Jean Yves JONET

M. Géry TRONÇON  
M Dominique DIDELOT (représente M Valloire)  
M. Dominique COLLIN  
M. Claude VALDENNAIRE  
M Kévin GENGOUX  
M. Yannick ROSSATO  
M André LIEBEAUX  
M. Eric GILLARDIN  
M. Michel NORMAND  
Mme Danièle COMBE (représente M VAUTRIN)  
Mme Valérie WOITIER  
Mme Dominique HUMBERT  
M Benoit JOURDAIN  
M Christophe DUMONT  
Mme Pascale GAILLOT

#### Objet de la délibération :

### DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI - PROJET AGECE - CONVENTION SAFER

Résultat du vote
Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°24-06

*Objet de la délibération :*

### DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI - PROJET AGECE - CONVENTION SAFER

Dans le cadre du projet AGECE (Aménagements de gestion des écoulements de Contrexéville), la SAFER avait signé une convention avec la Ville de Contrexéville pour être l'opérateur foncier de la commune sur cette opération.

Le projet AGECE a d'abord été confié par la loi à la CC Terre d'Eau, puis délégué à l'EPAMA par cette dernière.

La SAFER a continué de travailler pour l'EPAMA, dans le cadre du projet AGECE, comme elle le faisait avec la ville de Contrexéville mais sans que le transfert de la convention « opérateur foncier » n'ait jamais été formalisé.

Cette situation ne posait pas difficulté jusqu'à présent mais la SAFER nous a fait savoir qu'il fallait régulariser cette situation. En effet, l'EPAMA, en tant que délégataire de la compétence GemAPI, est aujourd'hui en passe d'acquérir des parcelles dans le cadre de ce projet,.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à conclure une convention avec la SAFER Grand Est, faisant de celle-ci notre opérateur foncier dans le cadre du projet AGECE.

*Après avis du Bureau Syndical,  
Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,  
Le Comité Syndical ;*

**- AUTORISE le Président à signer avec la communauté de communes terre d'Eau un avenant n° 1 de prolongation de la convention de délégation de compétence GEMAPI du 17 janvier 2019 ainsi que tous les actes afférents à cette décision.**



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS